EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 104T/2025

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE LA SALLE DES FETES

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande, présentée par L'Association Le Banquet des Classes – 29 Rue des Ecoles-42210 Bellegarde En Forez, chargée organiser un repas à la salle des fêtes de Bellegarde-en-Forez, le 25 Octobre 2025

Considérant que pour permettre l'organisation de cette animation dans de bonnes conditions et assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement devant la salle des fêtes de Bellegarde-en-Forez.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue de la Salle des Fêtes, du N°3 à l'intersection avec la rue du Calvaire, le samedi 25 Octobre 2025.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking des ombrières, Place du Clos Meiller, entre les deux montées d'escaliers le samedi 25 Octobre 2025

Article 3: La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par les demandeurs.

Article 4 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'association le Banquet des Classes, à la gendarmerie de Montrond-les-Bains, et au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en Mairie.

Fait en Mairie le 20 Octobre 2025

Le Maire, Jacques LAFFONT

Certifié exécutoire Publié ou notifié le : 21/10/2025